

N° 2019-299

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT OUVERTURE  
DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE  
BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL  
(FEMME / HOMME)**

**Année 2020**

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifiée relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

Vu le décret n° 92-900 du 2 septembre 1992 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des bibliothécaires territoriaux,

Vu l'arrêté n° 2019-283 du 19 novembre 2019 portant ouverture des concours interne et externe de bibliothécaire territorial,

Vu la convention générale entre les centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens professionnels transférés,

Considérant qu'il convient de prendre en compte la demande de conventionnement du Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour l'interrégion Auvergne Rhône-Alpes, concernant la spécialité documentation,

Considérant qu'il convient d'ajouter des postes supplémentaires aux deux spécialités suite à des besoins exprimés par des collectivités de la région Ile-de-France,

## ARRETE

**ARTICLE 1** : Le Centre de gestion de Seine-et-Marne organise, en convention avec les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, les Centres de gestion de la région Centre-Val de Loire et le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon pour l'interrégion Auvergne Rhône-Alpes, les concours interne, externe pour l'accès au cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux au titre de l'année 2020.

**ARTICLE 2** : L'article 5 de l'arrêté n° 2019-283 du 19 novembre 2019 portant ouverture des concours interne et externe de bibliothécaire territorial est modifié ainsi qu'il suit :

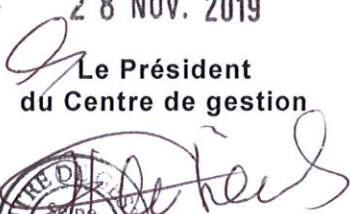
	Interne	Externe	Total
<b>Bibliothèques</b>	27	54	81
<b>Documentation</b>	3	5	8
<b>Total</b>	30	59	89

**ARTICLE 3** : Les autres dispositions de l'arrêté d'ouverture publiées au Journal Officiel de la République française du 27 novembre 2019 demeurent inchangées.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affichée dans les locaux du Centre de gestion de Seine-et-Marne, des Centres interdépartementaux de gestion de la Petite et de la Grande Couronne de la région Ile-de-France, des Centres de gestion de la région Centre-Val de Loire et du Centre des gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon, de la délégation régionale du CNFPT ainsi que pour le concours externe dans les locaux du Pôle Emploi et sera transmise à Madame la Préfète du département de Seine-et-Marne.

Fait à Lieusaint, le

28 NOV. 2019

  
Le Président  
du Centre de gestion



Anne THIBAULT  
La Vice-Présidente  
du Centre de Gestion

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Publié et transmis au représentant de l'Etat le : 28 NOV. 2019

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE MODIFICATIF PORTANT OUVERTURE DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE DE BIBLIOTHECAIRE TERRITORIAL

---

Date de transmission de l'acte : 28/11/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/11/2019

---

Numéro de l'acte : 2019-299 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 077-287708325-20191128-2019-299-AI

---

Date de décision : 28/11/2019

Acte transmis par : Dominique LECOEUICHE

---

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.9. concours, examens, vacances d'emploi